



COMMUNE DE PERPEZAT

63210 – PERPEZAT
Tél : 04.73.65.81.24

Site : www.perpezat.fr courriel : mairie.perpezat@wanadoo.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2024

L'an 2024 et le 11 mars 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 05 mars 2024
Date d'affichage en mairie : le 05 mars 2024

Présents : BATTUT Gaëlle, FAURE Patrice, MEGEMONT Christophe, MONIER Cédric, MOTTET Olivier, TINET Henri, ROUEL Matthieu. VALLEIX-BOUCHEIX Estelle, FAYDIT Alain, GOIGOUX Franck.

Absent(s) :
Excusé (s) :, MALLET Elodie

A été nommée secrétaire : , VALLEIX-BOUCHEIX Estelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Absents :
- Excusés : 1

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du 08 février 2024,
- validation des astreintes,
- tarifs des repas de la cantine scolaire et de la garderie année scolaire 2024/2025,
- vente d'herbe parcelles du Vivanson section Bughes/ La Roche/ Verminisse et source Voute,
- Tarifs des subventions versées en 2024
- Travaux ONF,
- Organisation de la distribution des plaques de numéros pour l'adressage,
- Mise en conformité des compteurs d'AEP,
- Questions verses -----

Validation du PV de la réunion du 08/02//2024,

1 Validation du procès-verbal du 08 février 2024,

- 1 validation des astreintes,
M.le Maire expose la proposition des astreintes après validation du comité technique du centre de gestion, à savoir astreinte d'exploitation :
semaine complète 159,2 €
nuit 10 ,75€ (ou 8,60 €en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures) samedi ou journée de récupération : 37,40 €
un week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 116,20 €
dimanche ou jour férié : 46,55 €
ces montants sont augmentés de 50 % si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte,

Pour :10 contre 0

- 2 Tarifs des repas de la cantine scolaire et de la garderie année scolaire 2024-2025,
M, Le maire rappelle la tarification appliquée à la cantine scolaire et et l'agrderie sur l'année en cours, Il est proposé pour l'année scolaire 2024-2025

- repas enfant : 3,90 €
- repas adulte : 7,80 €
- garderie permanente matin : 1,60 €
- garderie occasionnelle matin : 2,80 €
- garderie permanente du soir 2,10 €
- garderie occasionnelle du soir 2,80 €

Pour :10 contre 0

- 3 Tarif de vente des concessions perpétuelles au cimetière
Cet ordre du jour est reporté.

- 4 vente d'herbe parcelles du Vivanson section Bughes/ La Roche/ Verminisse
Monsieur le maire indique que suite à la consultation des agriculteurs de la section de Bughes/ La Roche /Verminisse, commune de Perpezat.

Les lots sont attribués en vente d'herbe pour l'année 2024, 50 €/ha.

- LOT 7A BATTUT VINCENT
- LOT 7B MONNIER EDDY
- LOT12A HAUTIER PIERRE
- LOT 12B BATISSARD THIERRY

Pour :10 contre 0

Vente d'herbe de la source Voute, appel à candidat au plus offrant avec remise d'offre sous pli au 8/04/2024,

Pour :10 contre 0

— 5 Subventions versées en 2024, liste jointe au BP 2024 valant délibération .
M le maire propose une répartition de subvention :

Foyer d'hébergement de Rochefort-Montagne (CAT)	35 €
ADMR (Rochefort-Montagne)	192 €
Association donneurs de sang (section de Rochefort-Montagne)	60 €
Comité des prix de résistance et déportation	23 €
Oeuvre pupilles ensemble	50 €
Amicale des sapeurs Pompiers de Rochefort-Montagne	100 €
Ligue contre le cancer	150 €
Coopérative scolaire de l'école de Perpezat	915 €
ONACVG et victimes de Guerres	15 €
Amicale des Jeunes de Perpezat	1000 €
Voyage scolaire (reversé à l'APE ou la coopérative scolaire)	40 €/ enfant
Paroisse Notre d'Orcival pour la restauration de la croix des l'ensemble des prisonniers et déportés du Puy-de-Dôme	30 €

Pour :10 contre 0

— 6 Travaux ONF
M,Le Maire expose les propositions présentées par les services de l'ONF pour la gestion des bois de la commune, au vu des tarifs annoncés et des tarifs de vente des dernières coupes, le montant des travaux sont disproportionnés.

Pour :0 contre 10

— 7 Organisation de la distribution des plaques de numéros pour l'adressage,

— 8 Mise en conformité des compteurs d'AEP,
Afin d'harmoniser la tarification de l'eau, l'ensemble des bâtiments facturés au forfait vont être équipés d'un compteur d'eau.
La commune prend en charge la fourniture et la pose des compteurs sur les branchements existants et la fourniture de compteurs divisionnaires nécessaires à la répartition de la consommation d'eau entre une maison d'habitation et le bâtiment à usage agricole, ces derniers seront nécessaires afin de d'ajuster la redevance pollution reversée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, et devront être installés par les propriétaires.
Dans le cas d'un branchement existant dans un pacage la fourniture du regard sera à la charge du propriétaire, la fourniture et pose du compteur sera pris en charge par la commune.

Questions diverses

Préparation du budget, il est demandé l'avis du conseil sur l'augmentation des taxes foncières pour le budget 2024,

Recrutement sur le poste de secrétaire de mairie, plusieurs candidats ont été reçus un candidat a été retenu pour une prise de poste effective au 1/09/2024.

Équipement informatique de l'école, le directeur à émis le besoin de faire travailler les enfants sur le traitement de texte, deux solutions acquisition d'ordinateur ou de claviers se raccordant aux tablettes. Après échange un devis est en cours sur l'acquisition des claviers.

Équipement sportif à l'école, une liste des besoins sera effectuée avec les enseignements, un dossier de demande de subvention pourrait être demandé par la communauté de communes afin de mutualiser les besoins du territoire.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Le Maire,
FAURE Patrice

La (le) secrétaire de séance,
VALLEIX BOUCHEIX E.



Liste des délibérations
Séance du 11 Mars 2024

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 19 mars 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_03_008	Délibération relative aux modalités d'organisation des astreintes et/ ou permanences dans les services de la collectivité
2	2024_03_009	Tarifs cantine et garderie scolaire 2024/2025 à compter du 1 septembre 2024
3	2024_03_010	Vente d'herbe 2024 « Montagne le Vivanson » section Bughes/ La Roche/ Verminisse, commune de PERPEZAT.
4	2024_03_011	Mise en conformité des compteurs d'AEP
5	2024_03_012	Programmes de travaux ONF 2024

En mairie, le 19/03/2024
Le Maire
PATRICE FAURE



